



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Je, soussignée, donne avis que lors de la séance ordinaire du 27 janvier 2021, le conseil de la MRC des Sources a procédé à l'adoption de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Cette adoption fait suite à l'attestation de conformité reçue en date du 12 janvier 2021, par la ministre de la Sécurité publique, Madame Geneviève Guilbault.

Ainsi, ledit schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie entrera en vigueur le 1^{er} mars 2021.

Toute personne désirant prendre connaissance du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pourra le faire en le consultant sur le site Internet www.mrcdessources.com

DONNÉ à Val-des-Sources, ce deuxième jour du mois de février deux milles vingt-et-un (02 février 2021).

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Sources